

## Avis d'ouverture Concours d'ingénieur territorial Session 2025

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, en date du 27 novembre 2024, est organisé au titre de l'année 2025 le concours d'ingénieur territorial, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux des 14 départements des régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire.

Le nombre de postes ouvert aux concours est fixé à 350, et réparti entre les spécialités de la manière suivante :

Spécialités	Externe	Interne	Total
Informatique et systèmes d'information	75	24	99
Infrastructures et réseaux	50	16	66
Ingénierie, gestion technique et architecture	62	20	82
Prévention, gestion des risques	39	12	51
Urbanisme, aménagement et paysages	39	13	52
<b>TOTAL</b>	<b>265</b>	<b>85</b>	<b>350</b>

## Modalités d'inscription spécifiques

### Préinscription (retrait du dossier)

La période de préinscription est fixée du 17 décembre 2024 au 22 janvier 2025 sur internet, en utilisant la plateforme nationale de préinscription : [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr). Une fois le compte candidat créé sur cette dernière et le Centre de Gestion organisateur choisi, les candidats sont redirigés vers le formulaire du site internet du Centre de Gestion sélectionné.

À l'issue de la préinscription, un formulaire d'inscription est automatiquement généré. Les candidats disposeront également d'un accès sécurisé personnel (accessible via le site du Centre de Gestion organisateur choisi par les candidats) qui leur permettra notamment de consulter l'avancement de leur dossier et d'avoir accès à l'ensemble des courriers et documents transmis par le Centre de Gestion organisateur.

La préinscription ne sera considérée comme inscription définitive qu'au moment de la clôture de celle-ci par les candidats, via leur accès sécurisé personnel.

## Clôture de l'inscription (dépôt du dossier)

L'inscription définitive devra être clôturée, à partir de l'accès sécurisé personnel, **entre le 17 décembre 2024 et le 30 janvier 2025, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine).**

En l'absence de clôture de l'inscription dans les délais indiqués ci-dessus, la pré-inscription en ligne sera annulée.

## Dépôts des pièces justificatives

Les candidats devront déposer les pièces justificatives (dossier d'inscription, état détaillé des services, arrêtés,...) de manière dématérialisée, via leur accès sécurisé personnel.

Les dossiers devront être complets au plus tard le jour de la 1<sup>ère</sup> épreuve, soit le 18 juin 2025.

### ATTENTION

Les dossiers papier ne seront plus distribués. Des postes informatiques en libre-service en Loire-Atlantique (liste des lieux informatiques disponible sur le site <https://data.loire-atlantique.fr>) ainsi qu'au Centre de Gestion où des agents accompagneront les candidats en cas de besoin seront à leur disposition.

Horaires d'ouverture (hors jours fériés) :  
Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h15 / 13h45 - 17h30  
Vendredi\* : 8h30 - 12h15 / 13h45 - 16h30

L'inscription à un concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient aux candidats de transmettre **personnellement** leur dossier et leurs pièces justificatives dans le délai imparti.

- Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.
- Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté.
- Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

L'envoi de tous les documents relatifs au concours se fera par voie dématérialisée. Ainsi, la convocation aux épreuves (écrites et orales), les courriers de résultats d'admission seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé des candidats. Celui-ci est accessible sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr), et les codes seront disponibles au moment de la préinscription.

## Conditions d'accès

Le concours **externe sur titres** est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues aux articles L.642-1 et suivants du code de l'éducation,
- ou d'un diplôme d'architecte,
- ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 du décret 2016-201 du 26 février 2016 modifié et reconnu comme équivalent (\*) dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié.

Peuvent également se présenter au concours, les candidats qui justifient de qualifications au moins équivalentes (\*) attestées :

- par un diplôme ou un autre titre de formation délivré dans un autre État membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

Cette condition de diplôme devra être justifiée au plus tard le 1<sup>er</sup> jour des épreuves écrites, soit le 18 juin 2025.

Le concours **interne** est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs.
- aux candidats ressortissants de l'un des États mentionnés à l'article L. 321-2 qui remplissent les conditions suivantes :
  1. justifier d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement de l'un de ces États dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics mentionnés à l'article L. 2 ;
  2. et avoir, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par le statut particulier du corps ou du cadre d'emplois auquel ce concours donne accès.

Les candidats devront également justifier être en poste à la clôture des inscriptions, soit au 30 janvier 2025.

## Dates et lieux des épreuves\*

### ÉPREUVE(S) ÉCRITE(S) D'ADMISSIBILITÉ :

L'épreuve écrite du concours externe se déroulera le 18 juin 2025, au théâtre Foirail – 105 avenue du Général de Gaulle – 49120 CHEMILLÉ EN ANJOU.

Les épreuves écrites du concours interne se dérouleront les 18 et 19 juin 2025, au théâtre Foirail – 105 avenue du Général de Gaulle – 49120 CHEMILLÉ EN ANJOU.

### ÉPREUVES D'ADMISSION FACULTATIVES ET OBLIGATOIRES :

L'épreuve écrite facultative de langue du concours interne se déroulera le 2 octobre 2025, au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique – 6 rue du Pen Duick II – 44200 NANTES.

L'épreuve orale facultative de langue du concours externe et les épreuves orales obligatoires des concours externe et interne se dérouleront du 29 octobre au 7 novembre 2025, à Adelis Port Beaulieu – 9 boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES.

\* Le Centre de Gestion se réserve la possibilité de modifier les dates et lieux des épreuves en cas de besoin.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service concours et examens professionnels :

- Par téléphone au 02.49.62.43.96
- Par mail à l'adresse [concours@cdg44.fr](mailto:concours@cdg44.fr)